

DEMANDE D'UN PLAN INDIVIDUALISÉ LORS DE SITUATIONS D'URGENCE

(Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario)

La Cité s'engage à fournir un lieu de travail sécuritaire afin que tous les membres du personnel et la communauté étudiante puissent accomplir leur travail et leurs études. C'est dans cette optique que ce document a été préparé mais aussi afin de répondre aux exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, plus précisément, le Règlement 191/11, Normes d'accessibilité intégrées.

L'article 27 de ce règlement intitulé Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail précise qu'un membre du personnel ayant un handicap qui s'identifie ainsi au Collège reçoit, sur demande, des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence ainsi qu'un appui ou une aide en fonction de ses besoins ou de son handicap.

Le Collège s'engage donc à fournir cet appui, ainsi que des mesures d'adaptation appropriées et invite le membre du personnel et l'étudiant.e qui requiert cet aide à remplir le formulaire ci-dessous et le retourner au secteur des Ressources humaines et culture organisationnelle.

[Formulaire demande de plan individualisé lors de situations d'urgence](#)

Pour toute question relative à ce formulaire ou sur la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, nous vous invitons à communiquer avec nous par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Courriel : accessibilite@lacitec.on.ca

Téléphone : 613 742-2493, poste 2450